

compétence de la Cour internationale de Justice de statuer sur la souveraineté canadienne dans les eaux de l'Arctique. Cette réserve avait été formulée en 1970, alors que le droit de la mer était beaucoup moins élaboré qu'il ne l'est aujourd'hui et que la confiance du Canada dans la valeur de ses revendications n'était pas aussi forte que maintenant.

Il n'y a pas eu seulement l'arrivée d'un nouveau gouvernement; nos revendications ont une nouvelle vigueur. Parce que les temps ont changé, il nous est possible aujourd'hui d'adopter, avec assurance et confiance, des positions que les gouvernements antérieurs estimaient inappropriées.

Mais cela ne va pas sans risques. Le critique de l'Opposition officielle pour les affaires extérieures, l'honorable Jean Chrétien, a dit, avec passablement de justesse, qu'il était hardi et risqué d'affirmer notre souveraineté sur les eaux de l'Arctique. Nous nous déclarons prêts à soutenir, le cas échéant, nos revendications devant la Cour internationale de Justice, et, naturellement, cela comporte des risques.

Parce que chances et risques sont indissociables, l'adoption d'une attitude plus confiante par les Canadiens au pays et, par voie de conséquence, à l'étranger, comporte des risques, mais également des chances. La leçon la plus frappante de ma première année au poste de secrétaire d'État aux Affaires extérieures est peut-être que les chances ne sont pas immuables. Dans le Nord, par exemple, si nous ne profitons pas des occasions que nous avons maintenant, nous pourrions très bien les perdre parce que d'autres pays commencent à formuler leurs propres revendications. L'insistance que nous mettons à défendre notre souveraineté n'est pas importante seulement pour l'affirmation de l'identité du Canada, mais aussi pour ses intérêts.

Pour ce qui est du Nord, nous n'avons pas de brise-glaces qui puissent à n'importe quelle période de l'année traverser les eaux de ces régions. Ceux que nous avons ne sont pas assez robustes pour résister aux glaces de l'hiver arctique ni assez rapides pour suivre le Polar Sea. C'est là une situation dont nous ne sommes pas responsables et que nous ne pouvons plus accepter. Puisque d'autres pays se donnent la capacité de naviguer dans nos eaux, nous devons avoir des moyens pratiques d'occuper les zones que nous revendiquons et d'exercer les droits que nous réclamons.

Les États-Unis et la République fédérale d'Allemagne se préparent activement à faire de la navigation commerciale dans les eaux boréales, c'est-à-dire dans nos